

n° 91

Secoutte
Desire

Enfant légitime
Marie Joséphine
Ecole d'aveu
Kléber
Le maire
Le procureur
Le greffier

L'An mil huit cent quatre vingt un, le dix neuvième jour du mois d'août à dix heures du matin. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars le sieur André Cassier, âgé de trente cinq ans, médecin, demeurant à Desvres, lequel nous a déclaré comme ayant assisté à l'accouchement qu'hier à quatre heures et demie, est né un enfant du sexe masculin, en la maison sise au lieu dit de la gare à Desvres, rue du Louvre du sieur Secoutte qu'elle nous présente, et lequel il a été donné le prénom de Desire. Lequel enfant est né de Marie Fideline Duval, âgée de trente deux ans, sans profession demeurant à Desvres, veuve de Jean Marie Desire Secoutte, laquelle déclaration faite en présence d'Albert Fosselle, âgé de vingt sept ans, receveur de l'octroi et Louis Marie Lambert, âgé de quarante un ans, surveillant de l'octroi tous deux domiciliés à Desvres; Et ont lesdites déclarations, signées avec nous le présent acte après lecture.

n° 92

Thoyet
Alice Léonie

Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre vingt un, le dix neuvième jour du mois d'août à dix heures du matin. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars le sieur Charles Fougère, âgé de soixante onze ans, ouvrier, à l'usine à ciment, demeurant au lieu dit de la gare à Desvres, lequel nous a présentés une enfant du sexe féminin, qu'il a déclaré être née de lui en son domicile, hier à midi, et de Marie Eléonore Adolphe, Joseph Bonnet, son épouse, âgée de trente trois ans, à laquelle enfant il a été donné les prénoms d'Albert Fosselle, âgé de vingt sept ans, receveur de l'octroi et Louis Marie Lambert, âgé de quarante un ans, surveillant de l'octroi, tous deux domiciliés à Desvres. Et ont lesdites déclarations, signées avec nous le présent acte après lecture.

n° 93

Chochoi
Emile Auguste François

Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre vingt un, le dix neuvième jour du mois d'août à trois heures du soir. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars le sieur Louis Caliste Chochoi, âgé de vingt six ans, ouvrier teneur de livres, demeurant en la rue de la Croix en place au dit Desvres, lequel nous a présentés un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en son domicile, aujourd'hui hier à midi, et de dame Rosalie Hermine Auguste Marie, son épouse, âgée de vingt sept ans, auquel enfant il a été donné les prénoms d'Emile Auguste François. Lesdites présentations et déclarations ont été faites en présence de Judent Brelot, âgé de vingt cinq ans, ouvrier de chez Charles Vasseur, âgé de cinquante trois ans, approuvé, tous deux domiciliés à Desvres. Et ont lesdites déclarations, signées avec nous le présent acte après lecture.

[Signatures]

n° 94

Thoyet
Louis Auguste

Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre vingt un, le dix neuvième jour du mois d'août à onze heures du matin. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars la Dame Aurélie Fournier, âgée de quarante un ans, sans femme demeurant à Desvres, laquelle ayant assisté à l'accouchement nous a déclaré qu'hier à deux heures du matin, la Demoiselle Louise Françoise Joséphine Alizier, âgée de vingt deux ans, ouvrière de fabrique, demeurant à Desvres, est accouchée dans la maison du sieur François Alizier, sise au lieu dit le moulin de Desvres, d'une enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et à laquelle il est donné les prénoms de Louis Emile Elise. Lesdites déclarations et présentations faites en présence de François Alizier, âgé de quarante deux ans, ouvrier de chez Louis Marie Lambert, âgé de quarante un ans, surveillant de l'octroi tous deux domiciliés à Desvres. Et ont lesdites déclarations et le témoin Lambert signées avec nous le présent acte après lecture. L'autre témoin ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

n° 95

Thoyet
Louis Auguste

Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre vingt un, le dix neuvième jour du mois d'août à midi. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars le sieur Achille Thoyet, âgé de trente deux ans, ouvrier de chez, demeurant au lieu dit la mitte au dit Desvres, lequel nous a présentés un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en son domicile, avant hier, dix sept heures, à onze heures du soir, et de dame Esther Olympe Emile Thoyet, son épouse, âgée de trente un ans, auquel enfant il a été donné les prénoms de Benjamin Louis Auguste. Lesdites présentations et déclarations faites en présence de François Alizier, âgé de quarante deux ans, ouvrier de chez Louis Marie Lambert, âgé de quarante un ans, surveillant de l'octroi, tous deux domiciliés à Desvres. Après lecture nous avons déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

n° 96

Jillain
Jean Alexandre

Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre vingt un, le vingt deuxième jour du mois d'août, à midi. Pardevant nous Jeto Vincent fils, maire et officier de l'état civil de la commune de Desvres, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne sur mer, Département du Pas de Calais. A Compars le sieur Louis François Jillain, âgé de vingt six ans, ouvrier teneur de livres, demeurant en la rue de la Croix en place au dit Desvres, lequel nous a présentés un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en son domicile, avant hier, vingt heures à dix heures et demie du soir et de dame Elementine Aléotide Esther Chochoi, son épouse, âgée de vingt huit ans, auquel enfant il a été donné les prénoms de Louis Alexandre Jean. Lesdites présentations et déclarations ont été faites en présence de Marie Lambert, âgée de quarante un ans, surveillant de l'octroi et Charles Vasseur, âgé de cinquante trois ans, approuvé. Et ont lesdites déclarations, signées avec nous le présent acte après lecture. Et ont lesdites déclarations, signées avec nous le présent acte après lecture.

[Signatures]